



Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CAP Agricole JARDINIER PAYSAGISTE

Diplôme reconnu par le ministère de l'agriculture Niveau 3

Contenu de la formation

·Modules généraux :

210 heures

- -Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ;
- -Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle SST ;
- -Interagir dans son environnement social.

•Modules professionnels :

630 heures

- -Comprendre le fonctionnement d'un végétal pour orienter son intervention ;
- -Assurer la plantation et l'entretien de végétaux et/ou d'un espace végétal ;
- -Entretenir les installations;
- -Participer à l'implantation et à la réalisation de voie de circulation ;
- -Réaliser des maçonneries paysagères et la pose de mobilier ;
- -Manœuvrer en sécurité avec les engins automoteurs et réaliser un chantier, attest. Valant CACES mini-pelle
- -Effectuer l'entretien courant du matériel ;
- -Taille des arbres fruitiers (UCARE);

Les + de la formation :

-Certiphyto;

-Permis BE.

•Stage en entreprise :

343 heures

- -Dans une exploitation agricole de la région :
 - Se faire connaître des employeurs potentiels grâce aux stages en entreprise ;
 - Compléter les enseignements théoriques et pratiques par la mise en situation professionnelle.



Cette formation est financée par la région Bourgogne Franche-Comté et les fonds sociaux européens.

•Organisation de la formation :

- -Formation de 9 mois:
 - \$840 h en centre de formation ;
 - \$350 h en entreprise (3 périodes de stage).

•Objectif de la formation :

- -Acquisition des compétences nécessaires pour accéder à l'emploi d'ouvrier du paysage ;
- -Construire son expérience professionnelle et acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de l'entretien des espaces et des aménagements paysagers.

Date de Formation : du 04 septembre 2023 au 24 mai 2024

Public concerné:

- -Etre âgé(e) de plus de 18 ans ;
- -Etre inscrit(e) comme demandeur d'emploi;
- -Etre sorti du système scolaire depuis plus d'un an
- -Utiliser le Compte Personnel de Formation
- *Permis B conseillé

Condition d'entrée en formation :

- -Entretien sélectif de motivation ;
- -Projet professionnel défini dans la culture des végétaux.

CFPPA - Challuy



243 route de Lyon 58000 CHALLUY

Rémunération:

- -Prise en charge selon éligibilité (Pôle emploi, ASP, CPF...)
- -Aucun frais pédagogiques

Poursuites de qualification :

♥BAC professionnel

Brevet Professionnel

<u>Débouchés</u> :

- Salarié (e) d'une entreprise d'entretien d'espace vert
- Salarié(e) d'une collectivité territoriale

Taux d'insertion

77%

89%

Taux de satisfaction

75%

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter :

Taux de réussite

CENTRE de FORMATION PROFESSIONNELLE et de PROMOTION AGRICOLE

CFPPA de CHALLUY 243 route de Lyon 58000 CHALLUY

203 86 21 66 08

⊠cfppa.nevers@educagri.fr

<u>Contacts</u>: Hervé LAURENT, Directeur

Claire LEBOURG, référente handicap

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égallité
Égallité
Égallité
Égallité













REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE